



VETERAN FAMILY PROGRAM
For Medically Releasing CAF Members,
Medically Released Veterans and their Families

PROGRAMME POUR LES FAMILLES DES VÉTÉRANS
Pour les membres des FAC en voie de libération pour des raisons médicales,
les vétérans libérés pour des raisons médicales et leur famille

MFS
MILITARY FAMILY
SERVICES PROGRAM



PSFM
PROGRAMME DES SERVICES
AUX FAMILLES DES MILITAIRES

PROTECTED A
(when completed)

PRIVACY NOTICE AND CONSENT STATEMENT

Client Information

First

Name: _____

Last Name: _____

All information and communications gathered is considered confidential and private. The Military Family Services in the National Capital Region (MFS - NCR) will take all possible safeguards to protect client information.

Personal information is collected pursuant to sections 2 and 38 – 41 of the *National Defence Act*. The information is used to administer the Military Family Services Program and the Veteran Family Program, which are managed by the Military Family Services (MFS), a division of the Canadian Forces Morale and Welfare Services (CFMWS) through local MFRCs. The personal information may include name, contact information, biographical information, date of birth (when required), identification number (partial military ID), physical attributes, signature, services provided during contact, opinions and views of, or about individuals.

The information may be used by the MFRC and/or MFS for reporting, audit, evaluation, and statistical purposes. In accordance with the memorandum of understanding between CFMWS and Veterans Affairs Canada (VAC), VFP user statistics will be provided to VAC for reporting on program performance indicators to Treasury Board of Canada Secretariat (TBS). Information is stored in Canada in a cloud-based case management system provided by Athena Software (service provider). Case file information may be transferred to a MFRC with the written consent of the individual. Information may also be used or disclosed for program mailing and outreach purposes.

In accordance with applicable laws, information may be disclosed in the following circumstances:

- **Child protection** – when the MFRC becomes aware of harm or potential harm to a child, it is required by law to report this to the local child welfare agency
- **Harm to self or others** – Professional Codes of Ethics and standards of Practice bind the MFRC to notify the proper authorities if there is a reason to believe that there is potential for the client to harm themselves or others
- **Testimony in court** – There are times when the MFRC may be requested by a court of law to disclose information obtained during sessions, under the above noted items

Personal information is protected, and only used and disclosed in accordance with the provisions of the *Privacy Act* (and other provincial/territorial privacy legislation applicable to the MFRC), as described above and in personal information bank CFMWS PPU 825 Military Family Services Program / Veteran Family Program. Under the *Privacy Act*, individuals have rights of access to and correction of their personal information, and the right to file a complaint to the Privacy Commissioner of Canada regarding the institution's handling of personal information.

If you require clarification about this statement, contact our privacy coordinator at ATIP.AIPRP@cfmws.com. For more information on the *Privacy Act*, consult the [Office of the Privacy Commissioner of Canada](#).

By signing, I certify that I understand, and consent to the collection, use and disclosure of my personal information as stated above.

Name of signing parent or legal
guardian (if necessary)

Signature of Client (or parent or
guardian)

Date

14 November, 2018



VETERAN FAMILY PROGRAM
For Medically Releasing CAF Members,
Medically Released Veterans and their Families

PROGRAMME POUR LES FAMILLES DES VÉTÉRANS
Pour les membres des FAC en voie de libération pour des raisons médicales,
les vétérans libérés pour des raisons médicales et leur famille

MFSP
MILITARY FAMILY
SERVICES PROGRAM



PSFM
PROGRAMME DES SERVICES
AUX FAMILLES DES MILITAIRES

PROTÉGÉ A
(une fois rempli)

ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ ET DE CONSENTEMENT

Information du client

Prénom :

Nom de Famille:

Toute l'information recueillie est considérée comme confidentielle et privée. Les Services aux familles des militaires de la région de la capitale nationale (SFM - RCN) prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger les renseignements personnels de ses clients.

Le CRFM effectue la collecte de renseignements personnels conformément aux articles 2 et 38 de la *Loi sur la défense nationale*, aux fins de l'exécution du Programme des services aux familles des militaires et du Programme pour les familles des vétérans (PFV), lesquels sont administrés par les Services aux familles des militaires (SFM), une division des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (SBMFC). Ces renseignements englobent le nom, les coordonnées, les renseignements biographiques, la date de naissance (lorsque nécessaire), le numéro d'identification militaire partiel, les caractéristiques physiques et la signature du client, ainsi que les opinions et points de vue du client ou concernant le client, et les services qui lui sont rendus.

Les CRFM et les SFM peuvent se servir de ces renseignements à des fins de production de rapports, d'audit, d'évaluation et de statistiques. Conformément au protocole d'entente en vigueur, les SBMFC fournissent des statistiques sur les usagers du PFV à Anciens Combattants Canada pour la présentation d'indicateurs de performance du programme au Secrétariat du Conseil du Trésor. Les données sont stockées dans le nuage sur un serveur hébergé au Canada par l'intermédiaire d'un système de gestion de cas d'Athena Software (fournisseur de service). L'information contenue dans le dossier d'un client peut être transférée à un CRFM avec le consentement écrit dudit client. Elle peut également être utilisée ou divulguée à des fins de communication et de prise de contact dans le cadre du PFV.

Selon les lois applicables, les renseignements peuvent être divulgués dans les circonstances suivantes :

- **Protection de l'enfant** – Si le CRFM a connaissance de maltraitance réelle ou potentielle envers un enfant, il est tenu par la loi de signaler la situation à l'organisme de protection de la jeunesse local.
- **Préjudice à autrui** – Si le CRFM a connaissance de préjudices réels ou potentiels envers son personnel ou une autre personne, les codes d'éthique professionnelle et les normes de service exigent qu'il signale la situation aux autorités appropriées.
- **Témoignage en cour** – Dans les situations susmentionnées, il est possible que le CRFM soit appelé à divulguer devant un tribunal de l'information qu'il aurait obtenue lors d'interactions avec le client.

Les renseignements personnels sont protégés et ne sont utilisés et divulgués qu'en conformité avec *la Loi sur la protection des renseignements personnels* et les lois provinciales et territoriales auxquelles les CRFM doivent se conformer, tel qu'il est décrit ci-dessus et dans le Fichier de renseignements personnels PPU 825 Programme des services aux familles des militaires / Programme pour les familles des vétérans. En vertu de la Loi, les clients ont le droit d'accéder à leurs renseignements personnels et d'en demander la correction, ainsi que de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de leurs renseignements personnels par un établissement.

Pour obtenir des précisions concernant le présent énoncé, veuillez contacter le coordonnateur de l'accès à l'information des SBMFC, à ATIP.AIPRP@sbmfc.com. Pour en savoir sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, veuillez consulter le site Web du [Commissariat à la protection de la vie privée du Canada](#).

En signant le présent énoncé, je confirme que je l'ai lu et compris que je consens à la collecte, à l'utilisation, et à la divulgation de mes renseignements personnels, conformément aux points ci-dessus.

Nom du parent ou du tuteur (selon le cas)

Signature du client (ou du parent ou gardien)

Date

14 novembre, 2018